

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 mai 2023

Délibération n° CP-2023-2318

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 4ème

Objet : Construction d'une maison d'accueil hospitalière sur le site du groupement hospitalier nord - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

Rapporteur : Monsieur Pascal Blanchard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

Commission permanente du 22 mai 2023**Délibération n° CP-2023-2318**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 4ème

Objet : Construction d'une maison d'accueil hospitalière sur le site du groupement hospitalier nord - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

L'association le Petit monde et l'univers a été fondée, en 1997, par des pédiatres hospitaliers lyonnais pour améliorer la qualité de vie des personnes malades et/ou hospitalisées (enfants, adolescents, adultes et personnes âgées) et préserver les repères familiaux de ceux-ci le temps de l'hospitalisation. L'association soutient les familles et les patients dans leur parcours de soin en leur proposant un espace d'accueil. Des espaces communs permettent de recréer un cadre familial pour créer du lien, ainsi que des espaces chambres chaleureux pour se ressourcer.

Ainsi, la première maison du Petit monde et l'univers a été créée en 2008, dès l'ouverture de l'hôpital Femme Mère Enfant (HFME) du groupement hospitalier est des Hospices civils de Lyon (HCL), afin de loger des familles d'enfants hospitalisés. Cette maison dispose aujourd'hui de 54 chambres, après une extension en 2014 et accueille 1 800 familles par an, soit 23 903 nuitées. En 2023, elle fêtera ses 15 ans d'existence.

En 2021, une 2^{ème} maison de 26 chambres sur l'hôpital nord-ouest de Villefranche-sur-Saône a été ouverte par l'association.

Ces 2 maisons permettent, en plus de l'accueil hôtelier des familles de patients ou de futurs patients, l'animation de groupes de parents par des psychologues, des ateliers d'éducation thérapeutique par les soignants hors les murs de l'hôpital, l'intervention de bénévoles en soutien des équipes de salariés pour proposer une écoute bienveillante et des moments de partage. La maison du groupement hospitalier est, à Bron, a également accueilli des soignants venus en renfort pendant la crise de la Covid.

L'accueil dans les 2 maisons bénéficie d'un tarif adapté au revenu des familles et/ou des patients grâce à une convention entre l'association et les fonds d'action sociale des caisses d'assurance maladie (Caisse nationale d'assurance maladie -CNAM-, Régime social des indépendants -RSI-, Mutualité sociale agricole -MSA-). En 2021, 40 % des nuitées ont bénéficié à des personnes relevant du plus faible tarif. 64 % bénéficient d'une prise en charge des caisses.

Suite à la crise de la Covid, plusieurs sites hospitaliers se sont manifestés pour bénéficier d'une maison d'accueil hospitalière. Le site de l'hôpital de la Croix-Rousse des HCL a été retenu du fait de son positionnement géographique, du bassin de population pouvant en bénéficier et du large panel de spécialités proposées au sein de cet hôpital.

II - Objectifs

L'hôpital de la Croix-Rousse est l'un des 4 grands pôles des HCL et est intégré au groupement hospitalier nord. C'est un centre de références dans de nombreuses spécialités, comme la maternité de niveau 3, avec des services de réanimation néonatale et de néonatalogie, la gynécologie, la cardiologie, la transplantation hépatique, les maladies infectieuses, etc.

Les patients et leurs accompagnants viennent souvent de zones éloignées sans nécessairement disposer de solution d'hébergement en proximité (20 % de patients viennent de plus de 50 km). Ils expriment le souhait de résider au plus près de leurs proches hospitalisés, avec une forte demande pour les parents d'enfants hospitalisés en néonatalogie et pour les accompagnants de personnes âgées fragilisées. Ils expriment, aussi, le souhait de bénéficier d'un accompagnement psychologique.

Pour les équipes médicales, ce projet leur permettra d'utiliser les espaces de la maison pour développer une interaction avec les aidants dans un autre cadre que l'hôpital, par exemple lors des temps de repas, d'utiliser la maison pour des ateliers d'éducation thérapeutique hors les murs de l'hôpital.

C'est dans ce contexte que naît le projet de la maison d'accueil hospitalière Maison du Petit monde Croix Rousse en 2020. Cette future maison comprendra 44 chambres et des espaces communs (cuisine, salle à manger, salle de jeux pour les frères et sœurs accompagnant).

Elle proposera aux patients (en amont et/ou en aval de leur hospitalisation), et à leurs proches, un hébergement en proximité immédiate de l'hôpital, avec des espaces communs pour créer du lien ainsi que des chambres agréables pour se ressourcer.

En lien avec les compétences de la Métropole de Lyon en santé protection maternelle et infantile (PMI) et dans le domaine des personnes âgées et personnes en situation de handicap, le bénéfice est particulièrement marqué pour :

- les jeunes parents ayant un nourrisson hospitalisé en néonatalogie, pour leur permettre de rester à proximité de leur enfant hospitalisé, favoriser ainsi le développement du lien parent-nourrisson et éviter les situations de protection de l'enfance notamment,
- les aidants pour leur permettre d'entourer un patient âgé dépendant hospitalisé, et ainsi de prévenir la dégradation de sa santé.

III - Programme d'actions pour 2023 et plan de financement

Coût travaux et honoraires au 15 janvier 2023 (en €)		Participations financières (en €)	
clos couvert	1 971 015	Fondation hôpitaux Paris pièces jaunes	550 000
second œuvre	1 260 453	Embalisio	50 000
lots techniques	1 268 400	legs	121 949
panneaux photovoltaïques (toiture)	75 000	Jacquet Métales	150 000
adaptations	311 781	solde subventions antérieures	189 310
imprévus/aléas	75 000	Starterre	15 000
conception études	266 880	dons familles	252 547
réalisation	145 200	banque fonds dotation Hottinger	25 000
régime social des indépendants (SSI)	16 800	Biomérieux	200 000
ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)	36 000	Apicil	900 000

Coût travaux et honoraires au 15 janvier 2023 (en €)		Participations financières (en €)	
bureau de contrôle/ coordonnateur sécurité et protection de la santé (SPS)	24 000	Plattard	100 000
notaire	15 000	dîner charité 2022	40 285
diagnostic	10 000	trophée du cœur Rotary 2022	13 083
raccordements	15 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)	600 000
assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)	80 000	Diagonale	50 000
décoratrice	15 000	Caisse d'épargne	300 000
assurance dommage ouvrage (DO) / tous risques chantier (TRC)	45 000	Métropole	100 000
aménagement cuisine	50 000	Fondation HCL	300 000
équipement	300 000	Ville de Caluire-et-Cuire	75 000
		autofinancement	1 948 355
Total	5 980 529	Total	5 980 529

Le coût total de ces travaux est de 5 980 529 €.

Calendrier prévisionnel :

- début des travaux : avril 2023,
- fin des travaux, inauguration des nouveaux lieux : dernier quadrimestre 2024.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 € au profit de l'association le Petit Monde et l'univers, dans le cadre du projet de construction d'une maison d'accueil hospitalière sur le site du groupement hospitalier nord, pour les années 2023-2024 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 €, au profit de l'association le Petit monde et l'univers dans le cadre de la réalisation de la construction d'une maison d'accueil hospitalière située à Lyon 4ème, pour la période 2023 à 2024,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association le Petit monde et l'univers définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P35 - Enfance pour un montant total de 100 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 70 000 € en dépenses en 2023,
- 30 000 € en dépenses en 2024,

sur l'opération n° 0P35O9771.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et 2024 - chapitre 204, pour un montant de 100 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 23 mai 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-304655-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
